

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 12 Novembre

## LE BUDGET

La discussion du budget de 1897 va enfin s'ouvrir, et nous sommes à la moitié de novembre.

Aboutira-t-on ou n'aboutira-t-on pas avant le 31 décembre ? Les paris sont engagés.

Il faut reconnaître qu'à cette heure ceux qui estiment qu'on n'arrivera pas et que les douzièmes provisoires s'imposeront, sont en très grande majorité.

Ils font ressortir qu'il reste bien peu de temps, que les élections sénatoriales devant avoir lieu le dimanche 3 janvier, les sénateurs renouvelables penseront beaucoup plutôt à retourner dans leurs départements qu'à siéger d'arrache-pied au Luxembourg, qu'enfin il y a à l'ordre du jour de la Chambre un très grand nombre d'interpellations précédemment ajournées à un mois, qu'il n'est plus possible de reculer et qui viendront encore retarder l'examen du budget.

Ce sont là autant de vérités évidentes, mais dans le clan des vieux routiers parlementaires, on n'est pas autrement ému et l'on soutient très volontiers que de toutes ces négations pourrait fort bien résulter une affirmation.

Plus d'une fois il en a été ainsi.

Le peu de temps qui reste avant la fin de l'année n'est-il pas un des arguments les plus plausibles, sinon les meilleurs que l'on puisse faire valoir en faveur des réformes qui demandent à être, suivant la formule consacrée, laborieusement et mûrement étudiées ? Il y a des heures, — qui ne le sait, — où l'ajournement s'impose, et l'on ne se fera pas faute de démontrer que nous sommes à l'une de celles-là.

Toujours d'après les mêmes vieux parlementaires, l'argument relatif au Sénat ne résiste pas davantage. Précisément, disent-ils, les sénateurs sortants ne voudront pas

se représenter devant leurs électeurs sans avoir voté le budget, et ils le voteront fort vite en laissant à la Chambre la responsabilité du retard et l'insuffisance de la discussion. Tout cela n'est pas impossible, et de même que, d'après un vieux dicton, demain on raserait gratis, les réformes, les fameuses réformes pourraient bien être encore différées à l'année prochaine. Si nous avions donc cette fois encore un budget d'attente qui pourrait s'en étonner ?

Quoi qu'il en soit, la lecture du rapport général de M. Camille Krantz, sur le budget de 1897, qui vient d'être distribué, n'en offre pas moins un réel intérêt. Il montre combien l'équilibre des recettes et des dépenses est de plus en plus difficile à atteindre et combien il devient urgent de faire un effort pour réduire, non pas seulement sur tel ou tel point, mais dans leur ensemble, les charges du Trésor.

Cette année, il n'est que juste de le constater, l'œuvre de la commission du budget a été particulièrement laborieuse. Comme on le sait, M. Doumer avait déposé le 1<sup>er</sup> février un premier projet de budget auquel il avait joint son projet d'impôt sur le revenu global. M. Cocheron en ramassa les morceaux et substitua à l'impôt sur le revenu global, l'impôt sur les revenus qui ne réussit pas mieux. Nouvel échec, nouveau retard et nouveau projet de budget. La commission a donc dû multiplier ses efforts pour réparer le temps perdu.

Les divers projets de réforme incorporés au budget n'ont pas été, d'ailleurs, la seule complication qu'elle ait trouvée sur son chemin. Une autre pierre d'achoppement a été certaines imprévisions auxquelles elle a dû forcément s'arrêter. Cela peut paraître extraordinaire à première vue, mais cela est : sur un certain nombre de points, des crédits insuffisants lui étaient demandés. La constatation est d'autant plus piquante que la tendance des ministères est plutôt d'exagérer leurs demandes que de les réduire.

Désirant un budget d'une sincérité abso-

lue, la commission a donc procédé à une minutieuse révision des dépenses de tous les ministères, révision qui a abouti à 20 millions 728.914 fr. d'augmentation de crédits. Mais ne voulant pas que ces augmentations se tradussent par de nouvelles charges, la commission s'est appliquée à réaliser des économies, ce qui est moins aisé, dès l'instant où l'on ne procède pas à l'exécution d'un plan d'ensemble tendant à la révision des charges publiques, qu'en réalité il faut compter avec les dépenses nouvelles nécessitées par le vote de lois dont la répercussion se fait sentir au moment de l'établissement de la loi des finances. Il faut compter surtout avec la marée toujours montante des pensions et des élévations de traitements.

Les résultats acquis depuis une dizaine d'années dans la poursuite de la réduction des dépenses, sont cependant appréciables. 400 millions d'économies ont été effectuées depuis 1883. C'est un chiffre.

« En effet, dit M. Krantz, l'honorable M. Antonin Dubost rappelait dans son rapport général sur le budget de 1894 que les économies réalisées de 1883 à 1892 avaient atteint 26.734.809 fr.

» Pour l'exercice 1893, M. Poincaré avait chiffré à 19 millions de francs les réductions opérées par rapport au budget de 1892, sans préjudice, bien entendu, des dépenses nouvelles ou résultant d'améliorations reconnues indispensables,

» En 1895, l'effort combiné du gouvernement et de la commission du budget aboutissait à de nouvelles économies, que l'honorable M. Cocheron évaluait à 71.029.096 francs.

» La même fermeté amenait en 1896 des réductions de dépenses montant à 66 millions 540.223 francs.

» En présence de ces résultats, votre commission ne pouvait se flatter de réduire encore les dépenses dans la même proportion que ses devancières. Elle a été obligée de reconnaître qu'un grand nombre de cré-

aits ont été ramenés à des chiffres qu'il serait vain de vouloir réduire encore.

Au total, le budget se solde par 3 milliards 385 millions 370.845 fr. de recettes, et 3 milliards 355 millions 029.842 fr. de dépenses, soit un excédent de 30.341.003 fr. qui sera affecté au remboursement des obligations à court terme échéant en 1897, et à l'amortissement du compte de Madagascar et du Siam. Le système des économies a ainsi son corollaire naturel : l'amortissement, car, il ne faut pas l'oublier, le chiffre de notre dette dépasse 31 milliards.

Voilà ce qu'il ne faudrait jamais perdre de vue. Dans l'avenir, plus que dans le passé, en aura-on la sagesse ?

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### A la Chambre

#### L'Interpellation sur l'Algérie

Quatre ordres du jour ont été déposés par MM. Fleury-Ravarin, Alfred Faure, Couchard, Marcel-Habert. Tous les quatre tendant à la suppression des décrets de rattachement.

M. Habert se rallie à l'ordre du jour Fleury-Ravarin, dont voici le texte :

« La Chambre approuvant les efforts faits depuis quelques années pour rétablir l'ordre dans l'administration algérienne, est convaincue que le système des rattachements institué par les décrets de 1881, constitue un obstacle au bon fonctionnement des services publics en Algérie, et à la réalisation des réformes, invite le gouvernement :

» 1<sup>o</sup> A rapporter ce décret et à réorganiser l'administration de la haute colonie ;

» 2<sup>o</sup> A déposer sans retard un projet de loi tant pour organiser le contrôle de l'administration supérieure de l'Algérie que pour régler la composition du bon fonctionnement du conseil supérieur chargé de ce contrôle. »

M. Barthou, au nom du gouvernement, déclare accepter l'ordre du jour Fleury-Ravarin.

Ce dernier a la priorité. Les divers articles et l'ensemble en sont votés à mains levées et à une forte majorité.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 3

## LE CHATIMENT D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

### II

#### Un crime inconnu

Il partit absolument fixé sur le motif de la mort de M. Desormes, en emportant la certitude que Jacques Ferat avait deviné juste et qu'avant peu il deviendrait propriétaire de la filature de son collègue.

Deux jours plus tard, on enterrait l'infortuné Desormes au milieu d'un concours énorme d'amis qui tenaient à apporter leur dernier hommage de sympathie à l'homme de bien vaincu par l'adversité. Si grande était sa réputation de parfaite honnêteté que chacun évita avec soin de revenir sur les incidents mystérieux qui avaient entouré sa triste fin.

Hâtons-nous d'ajouter que jamais l'éventualité du suicide de M. Desormes ne s'accrédita dans le pays.

Le soir de cette triste journée, Mme Desormes, après avoir congédié les quelques intimes qui lui avaient tenu compagnie, se retira de bonne heure dans ses appartements. Elle s'enferma seule dans sa chambre, avec son enfant qui s'endormit bientôt dans ses bras. Elle finissait à peine de le coucher quand trois petits coups secs frappés à une porte sous tenture la firent tressaillir... Elle vint appuyer son oreille contre la tapisserie. Une voix murmura faiblement au dehors :

— C'est moi... Pierre.

Elle se redressa et resta muette, immobile, collée à la muraille...

Après un instant, la voix se fit plus forte et cria :

— M'ouvras-tu, Angèle Rigaut ?

La veuve hésita quelques temps encore ; un nouveau heurt contre la porte la décida ; elle jeta un coup d'œil rapide sur le berceau où reposait son enfant et tira résolument le verrou.

Un homme entra aussitôt et referma avec soin la porte derrière lui. Il jeta sur un meuble son large chapeau de feutre.

C'était Jacques Ferat. Sans prêter attention à l'émotion de Mme Desormes, il se planta résolument devant elle en disant :

— Ah ! ça, tu avais donc juré de me laisser me morfondre dans l'escalier, que tu n'ouvrais pas...

Elle ne répondit pas.

— Tu dois bien te douter cependant que nous avons à causer, après ce qui s'est passé... ma chère nièce... continua-t-il.

Et comme elle conservait toujours le même mutisme, il ajouta :

— Je ne suppose pas que tu soies devenue depuis deux jours naïve à ce point qu'il faille te mettre les points sur les i...

— Malheureux !... cria-t-elle.

— Allons, allons, du calme !... Il est inutile de faire du bruit ; d'abord ça réveillerait l'enfant, ce qui ne serait pas charitable... ensuite on pourrait s'inquiéter dans la maison, et ce que nous avons à nous dire ne regarde que nous, n'est-il pas vrai ?...

— Malheureux ! répéta Mme Desormes en s'affaissant sur un meuble.

— Oh ! pas de grands mots n'est-ce pas, et trêve de jérémiades.

— C'est donc vrai ? murmura la veuve, la gorge étranglée de sanglots.

— Eh ! parle, oui, c'est vrai ! Ose donc dire que tu

ne l'en doutais pas un peu. Mais si tu veux bien me prêter quelques minutes d'attention, tu reconnaîtras qu'en bon oncle, qui ne désire que le bonheur de sa nièce, j'ai travaillé pour toi, Angèle Rigaut.

La jeune femme eut un frisson, lui s'installa commodément dans un des fauteuils de la pièce et reprit :

— Rétablissons les faits. Je commence par le commencement, comme on dit : Depuis plusieurs mois déjà, tu as pris soin de me prévenir que la situation de ton mari s'embarassait chaque jour davantage. Engagé dans de malheureuses spéculations, ses affaires tournaient de mal en pis ; bref, il y a un mois, tu m'apprenais que M. Desormes poussé dans ses derniers retranchements, acculé de toutes parts, s'était décidé, pour éviter la fatale culbute, à donner en garantie son usine à l'un de ses créanciers... Tout cela est-il exact ?

— En effet, M. Desormes devait une très grosse somme à M. Ledoux, mais avec le temps il pouvait s'acquitter...

— Ta ra ta ta, ne dis pas de bêtises... Il aurait si peu pu rembourser le M. Ledoux en question, qu'il était loin d'être en mesure pour sa première échéance.

— Qu'en savez-vous ?

— Tu verras tout à l'heure que j'ai d'excellentes raisons pour être bien renseigné.

— Misérable ! murmura encore Mme Desormes.

Sans s'émouvoir, Jacques Ferat haussa les épaules en disant :

— Je continue, M. Desormes, quoique tu puisses dire aujourd'hui, était donc absolument perdu ; toi-même me l'as avoué au reste. Or, qu'arrivait-il le jour où l'usine passait en d'autres mains ? M. Desormes incapable de se refaire une situation en France où tout crédit lui était fermé, trop orgueilleux d'ailleurs pour recommencer à nouveau dans le pays où il avait été vaincu, M. Desormes s'expatriait et naturellement emmenait avec lui sa femme...

— N'était-ce pas mon devoir de le suivre, moi et

mon enfant ?...

— C'était en effet ton devoir d'épouse ; mais si tu te montrais en cette circonstance parfaite épouse, peut-être ta conduite en tant que nièce ne présentait-elle pas la même correction. Car il est peu presumable que M. Desormes, malgré toute la bonté que je me plais à lui reconnaître, ait consenti à s'embarasser, dans ce voyage à l'aventure, de Jacques Ferat, un pauvre diable d'employé qui ne lui aurait été d'aucune utilité.

— De même qu'il vous avait accueilli une première fois, qui vous dit que M. Desormes ne vous eût pas fait une place lorsqu'il se serait créé une nouvelle situation à l'étranger...

— A l'étranger, c'est bien cela ! En Amérique peut-être, ou bien au Pôle Nord, ou au Kamchatka. C'est trop loin et les voyages m'effraient. Du reste, qui nous dit que ton bon M. Desormes eût mieux réussi chez les sauvages que parmi les gens civilisés. Vois-tu, l'expérience m'a rendu pessimiste... et le souvenir de certain séjour en Belgique est encore trop présent dans ma cervelle pour que je ne réfléchisse pas à l'avenir. Et l'avenir m'apparaissant sombre, j'ai songé au moyen de le rendre plus rose... M. Desormes gênait mon horizon, j'ai écarté M. Desormes... un peu brutalement peut-être, mais on n'a pas toujours le choix des moyens !

Mme Desormes se dressa devant lui.

— Vous êtes un infâme.

— Mais non... je suis prévoyant, voilà tout, répondit-il toujours très calme. La séparation, vois-tu n'eût été bonne ni pour moi, ni pour toi... Elle pouvait même devenir dangereuse pour tous les deux.

Et se levant, il s'approcha de Mme Desormes qu'il fixa d'un regard sombre.

(A suivre.)

**Au Sénat**

Le Sénat adopte à l'unanimité des 226 votants, le crédit de 1 million déjà voté par la Chambre pour secours aux victimes des inondations récentes.

Puis le Sénat reprend la suite de la seconde lecture du projet de réforme de l'impôt sur les boissons. On en était resté à l'article 35, lequel est rapidement voté; l'article 36 passe également après le rejet d'un amendement de M. Galtier.

Les articles 37 à 51 sont ensuite votés à peu près sans débat.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

**Le général Dodds**

On écrit de Saïgon que le général Dodds a adressé avant son départ, aux troupes de l'Indo-Chine, l'ordre général suivant :

« Appelé à continuer mes services en France par suite de la nomination de M. le général de division Bichot au commandement en chef des troupes de l'Indo-Chine, je n'ai qu'un seul regret à exprimer, celui de n'avoir pu rester plus longtemps parmi vous.

« Je vous fais mes adieux en vous recommandant de continuer à maintenir dans vos rangs, comme vous le faites, les traditions de solidarité de dévouement et de discipline qui sont votre force et qui ont fait votre renommée. »

**Attentat contre l'Impératrice douairière**

On télégraphie de Vienne au *Daily Telegraph* : « Les journaux polonais publient le récit sensationnel d'un attentat contre le train de l'impératrice douairière. Près de la station de Michaljojo, on constatait que la machine avait été dérangée. Si cette constatation n'avait pas été faite, un dérangement était inévitable. Plusieurs arrestations ont été opérées parmi le personnel du chemin de fer. Cette nouvelle n'est pas confirmée.

**Tirage d'obligations**

Un tirage d'obligations de la Ville Paris 1876 a eu lieu mercredi.

Le numéro 233,743 gagne cent mille francs.

**Le Canal du Midi**

M. Turrel a déposé mercredi le projet de rachat du canal du Midi et du canal latéral à la Garonne, dont l'Etat deviendra propriétaire le 1<sup>er</sup> juillet 1898.

**Obsèques de Mgr d'Hulst**

Les obsèques de Mgr d'Hulst ont eu lieu mercredi à Notre-Dame.

Parmi les assistants on remarquait le bureau de la Chambre, l'Institut catholique, des sénateurs, des députés, des prélats et des prêtres.

La comtesse de Paris et le duc d'Orléans y étaient représentés.

Le cardinal Richard a donné l'absoute.

**Les Elections de Toulouse**

Le résultat des élections municipales de Toulouse a été proclamé, lundi, à neuf heures et demie du soir.

Vingt-six candidats de la liste du Conseil municipal dissous sont réélus; dix restent en ballottage.

M. Calvinhac, député socialiste de la Haute-Garonne, a décidé, hier, d'interpeller les Ministres de la Justice et de l'Intérieur sur les incidents survenus à Toulouse à l'occasion des élections municipales.

L'interpellation de M. Calvinhac vise « les agissements de M. Caumoul, président de la délégation qui remplace le Conseil municipal de Toulouse. »

La liste des intérêts communaux, comprenant des conservateurs et des républicains modérés, serre de très près la liste radicale. On a bon espoir pour le deuxième tour de scrutin.

**MADAGASCAR**

Voici le texte de l'allocution prononcée par le général Gallieni, au cours de son entrevue avec la reine de Madagascar :

Madame,

Envoyé par le gouvernement de la République pour remplacer M. le général Voyron et exercer à Tananarive les pouvoirs militaires, civils et politiques, j'ai tenu à marquer par une cérémonie solennelle mon entrée en relations officielles avec Votre Majesté.

Entouré des officiers de mon état-major et d'une délégation de nos colons français de Tananarive, je suis heureux de recevoir Votre Majesté et de lui témoigner les sentiments d'affection et de sympathie que la France et le gouvernement de la République éprouvent pour elle.

Il ne saurait en être autrement, madame, car Madagascar est désormais une terre française.

Il est de mon devoir de m'exprimer très franchement et très clairement à ce sujet, afin qu'il ne reste plus aucun doute ni équivoque sur ce point, dans notre esprit et dans celui des populations de l'Emyrne.

L'île de Madagascar est maintenant une colonie française et les peuples qui l'habitent sont devenus sujets français. Les couleurs françaises sont les seules qui doivent flotter désormais sur les moindres villages de la grande île.

La reine, dans sa réponse, a promis tout son concours à la répression des désordres.

Vous avez dit, général, que vous traiteriez les Malgaches comme vos enfants; moi, je vous dis à mon tour que les Malgaches vous considèrent comme leur père et leur mère et seront pour vous des enfants soumis et dévoués, j'ai voulu, moi-même, donner l'exemple à mon peuple, en prenant définitivement, à partir d'aujourd'hui, le drapeau tricolore pour emblème royal.

**Un remède pour nos soldats à Madagascar**

Un correspondant du *Petit Parisien* qui revient de l'Afrique du Sud, lui adresse la lettre suivante qui contient une recette du plus haut intérêt pour nos soldats à Madagascar :

Monsieur le Directeur,

En passant la colonie portugaise de Mozambique, qui est située sur les bords de l'océan Indien, en face de Madagascar, j'y ai rencontré beaucoup d'explorateurs, chasseurs et chercheurs d'or, qui m'ont fait part d'un remède souverain, affirment-ils, contre la dysenterie. Ces hommes vivent dans un pays qui a beaucoup d'analogie avec les terres basses de Madagascar. Leur recette pourra servir à nos soldats que guettent tant de maladies dans notre nouvelle colonie.

Dès que les premiers symptômes de dysenterie se manifestent, les explorateurs de Mozambique avalent une cuillerée à café de marc de café. Ils renouvellent deux ou trois fois la dose. Huit fois sur dix, m'ont-ils assuré, le mal disparaît. Les hommes qui m'ont indiqué ce traitement si simple d'un mal si souvent mortel, sont des hommes sérieux, dignes de confiance. Parmi ceux qui ont été sauvés par le marc de café, je peux citer deux de nos compatriotes, MM. Poulain et Menaut, deux anciens soldats, l'un marseillais, l'autre parisien, qui, depuis plus de dix ans, parcourent sans relâche, le fusil et la pioche à la main, se nourrissant de conserves et couchant sur des nattes, les parages les plus malsains.

En portant à la connaissance de tout le monde par votre immense publicité, ce mode de traitement si facile à suivre, vous rendrez peut-être service à nos soldats de Madagascar. Qu'ils essaient, comme les explorateurs de Mozambique, du marc de café. Si cela ne leur fait pas du bien, du moins cela ne leur fera certainement pas de mal.

Recevez, etc.

**L'Hiver à la caserne**

Le général Poilhoë de St-Mars, vient de faire paraître une nouvelle circulaire dont voici le texte :

La saison d'hiver est commencée et s'annonce rude. Elle est toujours longue et pluvieuse dans le 12<sup>e</sup> corps d'armée. Il ne s'agit pas seulement en 1896-97, comme les années précédentes, de se préoccuper de l'emploi judicieux des vêtements, des conditions du chauffage du casernement, de l'aération hygiénique des chambres, il faut cette année réaliser la propreté et la sécheresse des planchers.

Aucun doute n'est plus permis sur le rôle capital des planchers dans la salubrité des casernes. C'est dans les planchers humides, mal tenus, que pullulent les germes de toutes les épidémies. C'est avec leurs chaussures que les soldats apportent dans les chambres toutes les impuretés des routes et des rues; mais maintenant ce grave défaut peut être évité. L'usage des chaussons et des galoches a été autorisé dans l'infanterie. Cet usage doit être sévèrement réglementé pour obtenir la netteté des planches.

L'organisation de la chaussure est complétée dans l'infanterie. Il y a encore des perfectionnements à désirer dans les détails des modèles, mais la gamme des espèces est suffisante et la confection dépend des régiments. Les fantassins possèdent pour la promenade des souliers aux guêtres blanches en été, aux guêtres de cuir en hiver, celles-ci devant être bientôt remplacées par des grêtres en drap; pour l'intérieur des chambres, des chaussons; pour les cours et les corvées, des galoches.

Les chefs de corps mettront en action l'initiative et l'autorité des capitaines pour la correcte installation du service des chaussons et galoches et pour l'établissement, à cet égard, d'une tradition intelligente. Le chausson doit être commode, solide, avec semelle de cuir ou de feutre; il doit être confortable et coûter le prix nécessaire.

La galoche doit être large, légère, profondément marquée au fer rouge pour éviter des échanges et rester à la porte des chambres sur une étagère *ad hoc*. Plusieurs systèmes existent pour empêcher le tapage des galoches dans les couloirs.

Trop souvent d'excellentes mesures restent

sans résultat parce que l'application en est abandonnée. Le but dont il est question dans la présente note est trop important pour que chacun ne le poursuive pas dans tous les détails avec une énergique persévérance.

**CHRONIQUE LOCALE**

**ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

Le *Journal officiel* a publié un décret aux termes duquel sont convoqués pour le dimanche 29 novembre courant, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue de l'élection de sénateurs, les Conseils municipaux des communes comprises dans les départements de la Haute-Garonne, du Gers, de la Gironde, de l'Hérault, de l'Ille-et-Vilaine, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de l'Isère, du Jura, des Landes, de Loir-et-Cher, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Loire-inférieure, du Loiret, du Lot, du Lot-et-Garonne, de la Lozère, de Maine-et-Loire, de la Manche, de la Marne, de la Haute-Marne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, du Morbihan, de la Nièvre, du Nord et de l'Oise.

Le collège électoral de chacun de ces départements, formé des députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissements et délégués municipaux, se réunira au chef-lieu, le dimanche 3 janvier 1897, pour procéder à l'élection des sénateurs du département.

Les membres citoyens français des Conseils municipaux des communes comprises dans le département de Constantine sont convoqués pour le dimanche 29 novembre, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants. Le collège électoral se réunira au chef-lieu le dimanche 3 janvier 1897 pour procéder à l'élection d'un sénateur.

**Réceptions à la Préfecture**

Les autorités civiles et militaires ont été reçues hier par M. Roussel, nouveau préfet du département du Lot.

Mgr l'évêque a présenté son clergé. Mgr Enard a protesté de son dévouement au gouvernement de la France et de son respect pour ses lois.

M. le préfet, au nom du gouvernement de la République, a remercié le prélat de ses sentiments de conciliation et de courtoisie.

M. Izenic a présenté à son tour MM. les administrateurs et les professeurs du Lycée Gambetta, MM. les inspecteurs primaires, les directeurs des écoles normales et les instituteurs. Il a assuré que tout le corps enseignant était dévoué aux principes républicains. MM. les professeurs du Lycée Gambetta, en particulier, sont dignes de trouver auprès du représentant du pouvoir les garanties indispensables à l'accomplissement de leur tâche et les libertés qui leur sont nécessaires pour remplir le rôle élevé d'instituteurs de la jeunesse.

Quant aux instituteurs, ils se consacrent avec zèle à leur devoir d'éducateurs des enfants du peuple, comprenant que leur place est à l'école, hors des luttes du forum. Mais pour accomplir leur mission avec fruit, ils ont besoin de compter sur la stabilité.

M. le Préfet répond que MM. les Professeurs de l'Université sont en dehors de son administration, mais qu'il sera très honoré d'entretenir avec eux des rapports agréables.

Il est heureux de connaître les tendances que M. l'inspecteur lui signale dans le corps de l'enseignement primaire.

Mais le rôle de l'instituteur est rendu quelquefois difficile par leur immixtion souvent inévitable pour les petits centres, dans la chose publique. De là souvent des froissements entre l'autorité communale et l'instituteur. De là aussi la nécessité, parfois, pour l'administration de rétablir l'harmonie par des déplacements nécessaires.

M. le Maire de Cahors, en présentant le Conseil municipal et les chefs des services locaux a parlé surtout des affaires communales et des projets ayant pour but le bien-être de la cité.

M. le préfet a répondu que la sollicitude de M. le Maire pour le bien public lui était connue, ainsi que son dévouement aux principes républicains, et qu'il serait heureux d'avoir avec la municipalité les rapports les plus étroits et les plus cordiaux.

M. le colonel Marcot a présenté le corps des officiers du 7<sup>e</sup>. M. le Préfet a répondu que la France et la République étaient fières de leur armée, et qu'il était heureux de serrer la main d'un de ses chefs les plus estimés.

Ce qui ressort de ces réceptions, c'est que le gouvernement de la République est dignement représenté à Cahors par un administrateur éprouvé, loyal, animé d'un large esprit de conciliation et de justice.

**Hospice de Cahors**

Hier, a eu lieu à l'Hospice, la remise officielle des médailles d'Honneur accordées par le Ministre de la guerre à Mine Dutour, la

sympathique supérieure des sœurs de St-Vincent-de-Paul, et à la sœur Madeleine, chargée du service militaire.

M. Marcot, colonel du 7<sup>e</sup> de ligne, présidait cette imposante mais simple cérémonie.

Il était entouré de tous les officiers du 7<sup>e</sup> de ligne, et en présence de MM. les administrateurs et du personnel de l'établissement il leur a adressé quelques paroles de félicitations et de remerciements pour les soins dévoués dont sont l'objet les malades de l'armée.

**Visite de Mgr l'Evêque à l'Hospice**

Mardi dernier, Mgr Enard, évêque de Cahors, a visité en détail notre établissement hospitalier. Il a été reçu par la Commission administrative.

Au moment de son départ, il a remis une somme de 100 francs pour améliorer l'ordinaire des malades.

**Chef de Cabinet du Préfet**

M. Garnier, précédemment chef de cabinet du Préfet de Saône-et-Loire, est nommé chef de Cabinet de M. Roussel, notre nouveau Préfet.

**Promotion**

M. Andlauer, le sympathique directeur des Manufactures de l'Etat de notre département, vient d'être promu sur place à la deuxième classe.

**Nomination Judiciaire**

Nous lisons dans le *Republicain Landais* :

M. Chaigne, procureur de la République à Mont-de-Marsan, est nommé de la même qualité à Cahors.

Nous ne surprendrons personne en disant que le départ de M. Chaigne sera vivement regretté par tous ceux qui connaissent ce magistrat de talent et d'avenir.

En dehors de ses fonctions, M. Chaigne consacrait la plus grande partie de ses loisirs à une œuvre essentiellement philanthropique qui a pris, en peu de temps, dans notre ville, une grande extension, grâce à son concours actif et éclairé et au dévouement de ses collaborateurs : nous voulons parler du Patronage de la Jeunesse.

Nos concitoyens garderont un souvenir reconnaissant du fin lettré, du conférencier érudit qui leur a prêté, en toutes circonstances, le concours de sa parole éloquente, et le féliciteront, avec nous, de l'avancement mérité qu'il reçoit.

**Forêts**

M. Béral, inspecteur adjoint des forêts à Mont-de-Marsan, a été nommé chef de service à Tulle.

**Syndicat des viticulteurs propriétaires du Lot**

Les viticulteurs propriétaires du Lot, adhérents au syndicat, se sont réunis le 3 novembre, à deux heures et demie du soir, à la mairie de Cahors, sous la présidence de M. Costes, président du comité provisoire.

Tout d'abord, sur la proposition du président, l'assemblée procède à la désignation d'un secrétaire.

P. Pagès, vétérinaire à Cahors, est nommé par acclamation.

Ensuite, M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, donne connaissance des statuts et du règlement intérieur, élaborés par la sous-commission du comité provisoire.

Après diverses observations présentées par MM. Dufour, directeur de la ferme-école du Montat; Miquel, de Larroque-des-Arcs; Aldebert, notaire et propriétaire à Douelle; Delbru fils à Bégoux; Baleste, de Gourdon, et autres, les statuts et règlements ont été adoptés.

La lecture des statuts et du règlement intérieur, ayant demandé un temps très long, l'assemblée a renvoyé la nomination des membres du conseil d'administration à une séance ultérieure, qui aura lieu dans une des salles de la mairie de Cahors, le mardi 1<sup>er</sup> décembre, jour de foire.

**Au 7<sup>e</sup> de ligne**

Le 7<sup>e</sup> de ligne a obtenu une médaille de bronze au concours national de tir de 1896.

\* \*

La commission de réforme s'est réunie ce matin, à 10 heures, à la caserne Bossières.

\* \*

Les concerts du mardi, au Cercle militaire, sont interrompus jusqu'à nouvel ordre à cause de la température.

**Perception**

M. Jean-Baptiste Vadel, adjudant au 44<sup>e</sup> régiment d'infanterie, est nommé percepteur receveur-municipal des huit communes composant la réunion de Souceyrac (4<sup>e</sup> classe), en remplacement de M. Maury, décédé.

**La rue de la Liberté**

Nous approuvons les observations suivantes du *Réveil* :

Nous appelons d'une façon particulière l'attention du service de la voirie sur l'état déplorable

ble dans lequel se trouve la chaussée de la rue de la Liberté. Des ornières pouvant occasionner des accidents dans cette rue des plus fréquentées demandent des réparations urgentes.

**Baccalauréats**

MM. Bousquet et Herrewyn, élèves du lycée Gambetta, viennent d'être déclarés admissibles aux épreuves orales du baccalauréat secondaire (lettres, philosophie).

M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, vient d'abroger les dispositions des diverses circulaires de ses prédécesseurs en date du 1<sup>er</sup> juillet 1882 et du 3 avril 1893, aux termes desquelles les candidats au baccalauréat autorisés à se présenter avec une dispense d'âge ne pouvaient en cas d'échec, se présenter à la session suivante. Toute dispense d'âge doit être considérée comme définitivement admise.

**Société agricole et industrielle du Lot**

La Société agricole et industrielle du Lot se réunira le samedi, 14 novembre, à trois heures précises du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, au Conservatoire, rue du Lycée.

**Ordre du jour :**

- 1<sup>o</sup> Lecture du procès-verbal ;
- 2<sup>o</sup> Correspondance ;
- 3<sup>o</sup> Rapport des Commissions.

**La Monnaie de billon étrangère**

Le directeur de la Sûreté générale vient, d'accord avec le garde des sceaux et le ministre des finances, d'adresser aux préfets une circulaire pour les inviter à réprimer sévèrement le trafic des monnaies de billon étrangères en dressant des procès-verbaux contre les personnes qui se livrent à ce genre de spéculation.

**Accident**

Mardi soir, vers les 10 heures 1/2, le nommé Richard, de Labéraudie, accompagné de la famille Belmon, d'Aujois (la fille de ces derniers fiancée au sieur Richard), quittaient notre ville, lorsqu'arrivés à l'extrémité du faubourg Cabes-sot, sur la route de Cahors à Arcambal, le cheval fit un écart qui effraya la fille Belmon.

Cette dernière sauta à terre et dans sa chute se fractura un bras.

Ramenée aussitôt à la buvette Bourrières, située sur les allées Fénélon, elle y reçut les premiers soins.

**L'affaire Flaugéac**

Nous croyons savoir qu'à la suite de l'instruction ouverte contre les époux Flaugéac, au sujet de faux et escroqueries, le sieur Flaugéac sera prochainement mis en liberté; sa femme, par contre, sera maintenue en état d'arrestation.

**Les Dentistes non diplômés**

La première chambre du tribunal civil de la Seine vient de rendre son jugement dans le procès intenté par les dentistes diplômés contre les dentistes non diplômés.

A propos du titre de chirurgien-dentiste, le tribunal a décidé que seuls ont droit de porter le titre de chirurgien-dentiste, les dentistes qui ont subi l'examen prescrit par la loi récente sur l'exercice de l'art dentaire.

**L'alcoolisme des nourrices**

Au cours de la dernière séance de l'académie de médecine, M. le Dr Valin a fait part des résultats d'une enquête à laquelle il s'est livré, dans un grand nombre de familles riches ou aisées, sur les effets pour les enfants des excès alcooliques des nourrices.

Il résulte de cette enquête que très fréquemment, dans ces familles, les nourrissons présentent des accidents dus à ce que leurs nourrices s'alcoolisent insidieusement par la quantité exagérée de vins, de bières fortes et d'autres boissons que les maîtres leur accordent tout naturellement et dans la meilleure intention du monde. Il a constaté que, dans plusieurs cas, ces excès se traduisaient chez l'enfant par de l'insomnie, de l'excitation, quelques mouvements convulsifs, voire par de vraies convulsions.

Ces accidents alternent parfois avec des périodes de sommeil profond.

Pour M. Valin, un demi-litre de vin, un litre de lait, et comme surplus, de l'eau additionnée d'un sirop de fruit, devraient suffire à l'alimentation liquide d'une nourrice.

**Avis aux intéressés.**

**Infanticide**

Sur une dépêche adressée par M. Mir, maire de Reyrevignes, le parquet, le juge d'instruction et le greffier de Figeac se sont transportés mardi matin dans cette commune. Une jeune fille qui s'est accouchée clandestinement est inculpée d'avoir tué son enfant. Le docteur avait refusé dimanche le permis d'inhumation.

**Gourdon**

Guidés par l'intérêt qu'ils portent à l'instruction et à l'éducation populaires, les maîtres de

l'école publique de garçons de notre ville ont décidé de donner des leçons-conférences gratuites, pendant les mois de novembre, de décembre, de janvier, de février et de mars.

Les sujets traités, les enseignements donnés auront un caractère essentiellement pratique et utilitaire.

Les jeunes gens et les adultes, qui désirent assister à ces leçons-conférences, sont priés de vouloir bien se faire inscrire, sans retard, au siège de l'école. Ils seront nécessairement convoqués en vue de dresser le programme pour lequel il sera tenu grand compte de leurs besoins et de leurs goûts.

**Un accident**

Samedi, le sieur Jean Espitalié, âgé de 77 ans, des Vitarelles, commune de Gourdon, était assis sur le parapet de la promenade, en face le café Ousset, lorsqu'il fut pris d'un éblouissement, perdit l'équilibre et se laissa choir au pied du mur, du côté de la maison de M. Lacoste, avoué. Juste à ce moment là se trouvait, en cet endroit un homme debout sous le parapet. Espitalié lui tomba dessus, tous les deux roulèrent à terre, et peu d'instants après ils se relevaient sans avoir aucun mal.

Le mur a plus de 4 mètres d'élévation.

Nous félicitons les deux victimes de cette mésaventure, de s'en être tirés à si bon compte.

Nous sommes convaincus que, malgré son issue relativement heureuse, aucun artiste d'agilité ne serait tenté de renouveler l'expérience.

**Les noix**

A notre foire de samedi dernier, dite de la Toussaint, le marché aux noix était complètement couvert de cette récolte, qui s'est vendue de 9 à 10 francs le sac de 90 litres, alors que les cerneaux ne sont qu'à 33 francs les 50 kilos. On semble compter sur une légère hausse pour les cerneaux.

Les marrons se vendaient de 7 à 8 francs l'hectolitre.

**Nominations**

M. Auguste Setze, ancien maréchal des logis chef de gendarmerie, qui remplissait depuis quatre ans à Gourdon les fonctions de commissaire municipal, vient d'être nommé commissaire de police à St-Généiez (Aveyron).

M. Laval, commissaire spécial de police à Murat (Cantal), est nommé commissaire à Gourdon.

**Tentative de déraillement**

La justice s'est transportée à Montvalent pour y faire une confrontation, au sujet d'une tentative de déraillement dont est accusé le sieur Daubéat.

**Peyrilles**

Un vol de truffes a été commis au préjudice du nommé Ayot, propriétaire au Toule, commune de Peyrilles. L'auteur soupçonné de ce vol serait un individu de Lavercantière.

**Souillac**

Notre compatriote le capitaine d'infanterie de marine M. Louis Clavel, de Souillac, en service à Madagascar, vient d'être affecté au régiment de tirailleurs malgaches. Le commandement de la 5<sup>e</sup> compagnie de ce nouveau régiment lui a été confié.

**Lamagdeleine**

Un malfaiteur s'est introduit, ces jours derniers, dans le presbytère de Lamagdeleine, près Cahors, et a volé à M. l'abbé de Bercegol, curé de cette commune, une somme de 610 fr.

Une enquête est ouverte.

**Labastide-Murat**

La foire de Labastide-Murat du mois de novembre, a été sans importance à cause du temps qui était affreux. Les quelques bestiaux qui étaient aux divers foirails et qui se sont vendus, ont suivi les cours des foires du pays.

Le blé, de 10 à 12 fr. Le Maïs, 8 fr. L'avoine, 5 fr. 50, et toujours les quatre cinquièmes.

La volaille, à 0 fr. 50 la livre. Les œufs, 0,75 la douzaine. Un lièvre, 6 fr. Les perdreaux, 2 fr. 25 pièce.

**Puy-l'Évêque**

Bœufs gras de 33 à 35 fr. les 50 kilog., bœufs d'attelage peu d'affaires et bas prix.

Porcs gras de 32 à 34 fr. les 50 kilog, autres porcs à bon marché.

Les oies étaient aussi bon marché. Poules de 3 fr. 50 à 5 fr. la paire. Poulets de 2 à 3 fr. la paire.

Œufs, 0,75 cent. la douzaine.

Blé de 11 fr. 50 à 13 fr. les quatre cinquièmes.

Maïs de 8 à 9 fr. 50 les quatre cinquièmes.

Noix de 8 à 13 fr. l'hect. selon qualité.

Dans le pays quelques barriques de vin ont été vendues de 60 jusqu'à 80 fr. la barrique nu, selon qualité.

**AGRICULTURE**

**Quelques litières**

Pour répondre à un certain nombre de questions que nous posent nos lecteurs, nous leur rappellerons aujourd'hui l'utilisation possible, comme litières, de certains produits qu'ils peuvent se procurer à de très bas prix, parfois même gratuitement. Cette question est très importante en effet, surtout dans les pays où les bonnes litières font défaut.

En général, presque toutes les plantes ou débris végétaux peuvent être employés à cet usage; il existe cependant quelques plantes qui, par leur composition chimique et la facilité de se les procurer, paraissent mieux indiquées que d'autres. Parmi ces dernières, citons : les bruyères, fougères, genêts à balais, prêles, varechs, roseaux, carex, joncs, etc. Dans presque toutes les régions de la France, on trouve au moins l'une de ces espèces de végétaux. Si le cultivateur en a plusieurs à sa disposition, il devra se souvenir que c'est à la moins ligneuse qu'il doit la préférence.

On pourra mettre sous les animaux 10 kilos de ces végétaux par tête et par jour, mais on les emploiera de préférence à l'état sec, étant ainsi plus facilement concassables et écrasables qu'à l'état vert.

Voici d'après Muntz et A.-C. Girard la composition centésimale de ces plantes séchées :

	Eau	Azote	Ac. phosph.	Potas.
Bruyères.....	20	0,9	0,10	0,40
Fougères.....	16	2,4	0,45	2,42
Genêts à balais.....	16	2,5	0,23	0,80
Prêles.....	14		0,41	2,70
Varechs.....	18		0,37	1,71
Roseaux.....	18	1,11	0,12	0,43
Carex.....	14		0,47	2,31
Joncs.....	14		0,35	1,67

Les premières sont très abondantes sur certaines terres incomplètes, aussi le commerce de ces plantes y est-il important. Dans le Sud-Ouest, le droit de fauchage des forêts coûte 50 francs l'hectare, lequel peut fournir 7.500 kilos de litière; les 100 kilos valent 1 fr. 35 sur place, mais les frais de transport en augmentent parfois sensiblement la valeur. Quoi qu'il en soit, ces différents végétaux devront être étendus dans les cours des fermes afin d'être bien écrasés par les voitures et les animaux. Ainsi préparées, ces plantes pourront faire d'excellentes litières.

La fougère peut être coupée tous les ans, l'ajonc tous les deux ou trois ans; la bruyère a une végétation plus lente encore. La faux ne peut être employée pour cette opération que dans les terrains non caillouteux, et ne donne qu'un faible rendement, mais elle permet de répéter le fauchage tous les trois ou quatre ans, suivant la fertilité du sol. L'arrachage à la pioche donne une meilleure récolte, mais les racines étant généralement attaquées par l'instrument, la seconde coupe se fait nécessairement plus longtemps attendre. Dans l'estimation des terres cultivables, la proximité des bois entre en ligne de compte; un surcroît de valeur est affecté aussi aux forêts qui contiennent des végétaux susceptibles de servir de litières.

Les bruyères sont riches en potasse et contiennent une assez riche quantité d'azote. On aura bien soin de les récolter quand elles seront jeunes, pour ne pas laisser aux tiges le temps de devenir ligneuses; dans ce cas, en effet, elles donneraient non seulement une litière grossière, mais encore un fumier se décomposant difficilement. D'après Petermann, elles contiennent pour 100 : Eau, 15, matières organiques, 75,75, azote, 2,38, acide phosphorique, 0,33, potasse, 0,90, chaux, 0,40.

Les genêts, véritables arbrisseaux, atteignent parfois de grandes dimensions. On n'emploiera pour la litière que les extrémités fleuries qu'on coupera en vert et qu'on laissera faner. Voici leur composition : Eau 12,50 0/0, matières organiques 84,79, azote, 2,54, acide phosphorique 0,30, potasse 0,90, chaux 0,40.

Les fougères qui se rencontrent en grande quantité dans les terrains granitiques, rendent de signalés services aux cultivateurs de ces terrains incomplets. On les coupe pendant l'été; une fois fanées, elles peuvent facilement se conserver en meules. Elles contiennent : Eau, 13 0/0, matières organiques 85, azote, 0,88, acide phosphorique 0,03, potasse 0,37, chaux 0,23.

Les ajoncs sont employés dans l'Ouest pour alimenter le bétail, après être passés dans des broyeurs spéciaux. Coupés tous les deux ans, dans le Centre et le Midi, on les utilise comme litière. Les ajoncs sont payés dans la Dordogne jusqu'à 0 fr. 10 la botte pesant 10 kilos.

Les roseaux, joncs, carex, prêles, etc., qui se trouvent en si grande quantité dans les terrains humides, peuvent faire d'excellentes litières quand on les fauche jeunes. Les roseaux et les joncs sont employés en couverture dans les vignobles du Midi, formant ainsi une sorte de paillasson; ils y ont un double rôle; ils conservent de la fraîcheur au sol, puis servent d'engrais quand ils sont décomposés. (A suivre).

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 12 et 15 Novembre 1896  
De 3 à 4 heures

- |  |            |
|--|------------|
| Pourvoirville (allegro),                 | Leroux.    |
| Les Diamants de la Couronne (ouverture), | Auber.     |
| Sur la Montagne (valse),                 | Harlick.   |
| Les Huguenots (fantaisie),               | Meyerbeer. |
| Le verre en main (polka),                | Farbach.   |

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Jeudi 12 novembre

Tournée JANE MAY

**LA PETITE FADETTE**

Pièce en 2 actes, de Georges Sand

Si jamais je te pince

Vaudeville en 3 actes, de E. Labiche

**EXTRA-LUCIDE**

Pièce bouffe en un acte de M. Jean Hubert

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

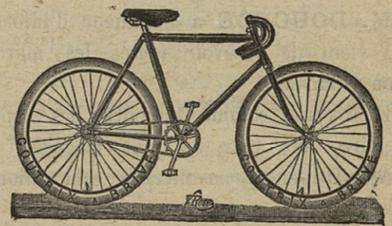
Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

- Toutes Opérations de Banque, notamment :
- Comptes de dépôts de Fonds à intérêts et Comptes courants, avec ou sans service de Chèques;
- Chèques directs et Virements, paiements télégraphiques ou non ;
- Dépôts de Fonds remboursables à échéance fixe, à intérêts variables suivant la durée des dépôts ;
- Ordres de Bourse en France et à l'Étranger ;
- Placements de Valeurs, Avances et Opérations sur Titres ;
- Souscriptions; Garde de Titres; Location de Compartiments de Coffres-forts au siège central et dans plusieurs agences ;
- Garantie contre les risques de remboursement, par tirages conformes aux tableaux d'amortissement, des Titres cotés au-dessus du pair, et contre les risques de non-vérification des Tirages ;
- Escompte et Encaissement de Coupons français et étrangers ;
- Escompte et Encaissement d'Effets de commerce, Factures et Regus sur la France et l'Étranger ;
- Crédits documentaires ; Avances sur Marchandises et sur connaissements ;
- Billets de Crédit circulaires et Lettres de crédit sur la France et l'Étranger ;
- Renseignements divers ; Services de Correspondant ; Assurances, etc.
- La Société a 235 Agences et Bureaux en France, une Agence à Londres et des Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

**A VENDRE** un joli PHAÉTON à 4 places, à l'état de neuf, essieu à patent.

S'adresser au bureau du journal.

**USINE A BRIVE**



FABRE, horloger à Cahors.

**A LA BOURSE D'OR**



**H. FABRE**  
10, RUE DE LA MAIRIE, 10  
**CAHORS**

FABRICATION ET RÉPARATION  
**D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE**  
Dorure et Gravure sur Métaux  
LUNETTERIE & OPTIQUE  
**BREVETÉE**  
Achat de Matières Or, Argent et Platine  
Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

**LA VUE POUR TOUS**

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS  
Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »  
Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

**H. FABRE**

10, Rue de la Mairie, Cahors  
**SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS**

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 88 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre,

Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE  
CRÉÉE EN 1884  
PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES  
avec gravures dans le texte.  
Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.  
PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'hygiène et de médecine populaire. Cette prime vaut 8<sup>e</sup> en librairie.  
ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANS.  
(Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime).  
BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).  
On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

ALMANACH UNIVERSEL

1897

Le Père la Charrue

J'ai deux grands bœufs dans mon étable.  
Pierre Dupont.



Se vend à CAHORS :  
Chez Jean LARRIVE, fils aîné  
16, Rue de la Liberté

LA Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.  
H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France.  
A. GÉRY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.  
GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit. E. MUNTZ, de l'Institut, conservateur de l'École des beaux-arts.  
D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.  
G.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.

La Grande Encyclopédie, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.  
Payables : 10 fr. par mois  
ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie est nous la livrer d'une multitude de volumes indiqués de l'omission.  
(Arsène HOUSSEY)  
Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs

Relié : 750 fr.  
Payables : 15 fr. par mois  
ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAULT et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, Paris

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

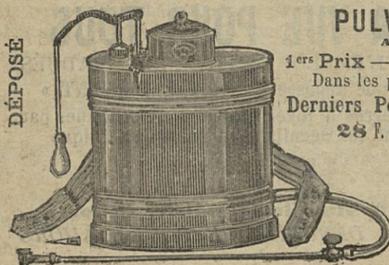
Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant  
Chevalier du Mérite Agricole  
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

De tous les Dictionnaires de la Langue française, le Dictionnaire National de Bescherelle, demeure le plus clair, le plus précis et par conséquent le meilleur. Son incontestable supériorité est aujourd'hui reconnue. Il suffit, par exemple, de consulter le prospectus pour s'apercevoir qu'il contient un très grand nombre de mots et d'acceptions manquant dans les nouveaux Dictionnaires.

De nombreuses vignettes, des planches en chromo-lithographie, de belles cartes géographiques, font de cet excellent Guide universel, une publication artistique, agréable en même temps qu'indispensable à consulter.

L'immense succès du Dictionnaire National de Bescherelle a engagé MM. GARNIER, frères, à mettre en vente aujourd'hui une nouvelle édition revue, complétée et mise au courant des progrès de la science. L'ouvrage complet se compose de 184 livraisons à 50 centimes (une par semaine). La première est en vente chez tous les Libraires.

**GUERISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
**AFFECTIONS**  
de la **PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné,  
Psoriasis, Herpès, Prurigo,  
Pityriasis, Lupsus, etc., etc.  
MEME DES  
Plaies et Ulcères variqueux  
dits incurables.  
Ce Traitement qui a été essayé dans les  
HOPITAUX avec le plus grand succès et  
présenté à l'Académie de Médecine ne  
dérange pas du travail; il est à la portée  
des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il  
produit une amélioration sensible.  
M. LENOIR, avec son ancien Aide-  
Major des Hôpitaux M<sup>rs</sup>, 9, rue de Turin,  
PARIS. Consultations gratuites par Corresp.

Le propriétaire-gérant : LAYTON

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long  
0,006 millimètres au petit bout.

Gamay × Couderc, Aramon × Rupestris Ganzin, Mourvèdre × Rupestris, Bourisquou × Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.  
Prix : 3 fr. (franco poste).

4<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

PIANOS

MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS